Image not found or type unknown

Contravention - rue erronnée

Par **cgautier**, le **15/11/2008** à **16:49**

Bonjour,
J'ai reçu une contravention pour excès de vitesse : 56 Km/h au lieu de 50 Km/h.
L'adresse du lieu de l'infraction est erronnée : la rue n'existe pas dans la commune indiquée.
Puis-je contesté l'infraction et ne pas payer la contravention ?

Merci
cg

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés